

CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT

ADDENDA # 2 AU VOLUME II

DÉPOSÉ LE 30 AVRIL 2001

remis aux membres de la Commission des Biens culturels
le 30 avril 2001

révisé 1^{er} mai 2001

RÉPONSES AUX COMMENTAIRES DE LA COMMISSION JACQUES-VIGER DU 2 AVRIL 2001,
SUITE À LA RENCONTRE DU 18 AVRIL 2001 AVEC LES REPRÉSENTANTS DU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN
DE LA VILLE DE MONTRÉAL

On trouvera ci-après une série de considérations et d'éléments de réponses conséquentes aux commentaires de la Commission Jacques-Viger et aux représentations soumises par mesdames Carole Paquette, Sylvie Champagne, Luce Lafontaine et Élane Gauthier du SDÉU.

L'ordre de réponse correspond à l'ordre des commentaires de la Commission.

REMARQUES GÉNÉRALES

Nous avons pris acte de l'opinion générale de la Commission concernant la qualité reconnue des documents présentés (Volumes I et II du Plan directeur).

Nous remercions les membres de la Commission pour leur reconnaissance des efforts et dépenses encourues par la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal depuis 1997 pour enrichir l'analyse du site du cimetière Notre-Dame-des-Neiges et améliorer la présentation de son plan directeur.

Nous tenons à souligner notre grande satisfaction pour tous les professionnels des différents services de la Ville de Montréal quant à leur collaboration, disponibilité et expertise afin que notre dossier évolue et respecte la réglementation en vigueur.

Nous tenons d'autre part à présenter les réponses et précisions suivantes aux interrogations et commentaires de la Commission et du SDÉU.

1. **IMPACT VISUEL DU MAUSOLÉE DU BOISÉ DE L'EST DEPUIS LE DOMAINE PUBLIC DU PARC DU PARC DU MONT-ROYAL**

La Commission s'inquiète du "volume imposant ... et massif ... perçu comme une véritable muraille ... entrant en contradiction avec le cadre végétal environnant et le bâtiment du poste de police".

En fait, il s'agit de deux bâtiments, largement camouflés à la vue des visiteurs du parc public, par la présence même du poste de police.

La perception effective de ces édifices n'existe que dans un angle fermé limité à une vue fragmentaire et momentanée, soit en venant de l'avenue Mont-Royal en arrière-plan du paddock du poste de police, soit en venant de Côte-des-Neiges depuis les environs du stationnement du Lac-aux-Castors. Vus depuis le cimetière auxquels ils appartiennent, il s'agit à l'inverse de deux bâtiments marquant la fin d'une importante perspective séquentielle d'espaces aménagés en parc funéraire, (initié en son point bas par une remémoration du bassin naturel d'égouttement des deux flancs convergents de la montagne, et en son point haut par la culmination expressive du sommet de ce versant).

Il s'agit également pour notre cimetière de marquer efficacement la frontière visuelle requise entre ce mausolée et l'arrière-cour inqualifiée et médiocre du poste de police.

Il s'agissait d'autre part de profiter de la présence de ce poste de police pour atténuer l'impact visuel de cette nouvelle construction, tenant compte justement de la fragilisation externe d'un paysage avarié par l'implantation préalable d'autres présences aléatoires malheureuses.

Il faut rappeler à ce titre qu'il est proposé dans notre plan de densifier un interface végétal déjà très conséquent, de part et d'autre des chemins de ceinture des deux quadrilatères d'intervention concernant ces mausolées, pour assurer en toutes saisons l'atténuation de leur présence à l'arrière du poste de police.

Il faut rappeler également que notre proposition inclut, comme composante nécessaire, la végétalisation des murs et des toits de ces monuments, pour atténuer l'expression construite et la matérialité même de ces structures, et souligner la différence entre le caractère utilitaire et profane du poste de police et la vocation plus pérenne et plus immatérielle des mausolées.

Il est à souligner que la qualité monumentale particulière de notre proposition et de son implantation ne justifie pas à nos yeux la totale disparition de ces constructions mais leur *amalgame sensible* à une présence végétale importante (au périmètre, sur les murs et aux toits: voir notre document de décembre 2000, page 62).

Nous prenons compte cependant des inquiétudes de la Commission Jacques-Viger et proposons ci-joint une modulation adoucie du mur d'enceinte de ce monument qui prend acte, par sa courbure, des conditions topographiques du terrain, situé au sommet de ce versant, et diminue de plus de 2 m. la hauteur de la "muraille" arrière. Cette mesure est suffisante pour abaisser la crête de ce mur en-dessous du profil des toitures du poste de police, tout en masquant encore aux utilisateurs des terrasses supérieures des mausolées la vue non désirable de l'arrière-cour de cette construction municipale insensible à son contexte.

Nous aimerions rappeler à ce propos, dans le cas de la lisière Est de notre propriété, comme dans le cas de sa lisière Ouest que les interventions proposées dans le plan ne tiennent aucunement à isoler notre Cimetière du domaine plus vaste de la montagne mais bien à requalifier, à l'avantage de sa fonction funéraire et de la sereine dignité qui s'attache à cette fonction, les limites d'un territoire principalement fragilisé et vulgarisé par le médiocre emploi qu'en font ses voisins; soit les arrière-cours et les stationnements de l'Université de Montréal, soit la cour arrière d'un poste de police, une pléthore de tours et d'antennes de communications et deux gigantesques stationnements qui n'illustrent en rien cette "véritable porte d'entrée au parc du Mont-Royal" que mentionne la Commission dans ses commentaires. En fait, nous pensons que le cimetière défend non seulement sa propre intégrité mais également la qualité intrinsèque de l'ensemble de la montagne en occupant sciemment et en qualifiant fortement ses propres frontières aux endroits mêmes où les complaisances et inattentions de ses voisins ont fragilisé leur propre côté de cette limite. On ne peut ni ne doit répondre à l'absence par l'absence.

2. LA CONSTRUCTION PAR ÉTAPE DES MAUSOLÉES DU BOISÉ DE L'EST

L'intention de construire par étape cette vaste intervention répond à un objectif évident de rationalisation des investissements, tout autant qu'à l'atténuation des effets nocifs d'une démarche de construction d'envergure sur la quiétude de ce territoire funéraire.

Il va sans dire cependant, que chaque phase de cette démarche comportera, en regard de la construction proprement dite, l'apport immédiatement conséquent de la végétalisation du terrain limitrophe, des murs d'enceinte et des toits-terrasses, ainsi que de la partie directement voisine du parc funéraire projeté. Jamais la construction n'aura donc l'air inachevée entre deux phases d'intervention, ce qui serait tout à fait contraire au succès escompté de sa mise en marché et donc à la viabilité nécessaire de telles démarches.

3. JARDINS DE SÉPULTURE: INSCRIPTION DANS L'ÉVOLUTION DU SITE

Il va de soi que toute tentative de prospective de l'évolution d'un lieu, surtout si elle tente d'en prévoir les développements sur une période de quelques 25 ans, reste hypothétique et sujette à caution.

Cette prospective doit par nature rester ouverte aux clivages non prévisibles d'une société dont les 25 dernières années d'évolution confirment hors de tout doute raisonnable qu'elle est loin d'être stabilisée à court et moyen terme. Le seul outil dont notre équipe de professionnels a disposé, hors de son intégrité méthodologique et des talents professionnels conjugués de ses membres, a été et demeure la quête soutenue des caractéristiques du lieu et le travail d'imprégnation des particularismes d'orientation au soleil, de reliefs, d'accidents naturels et construits, de parcours obligés, de masses végétales, de paysages, de panoramas, et d'occupation ou de corrections additionnelles que ce paysage et ses lignes de force dictaient. Ce lent travail d'apprentissage et de domestication des multiples facettes d'un aussi vaste espace a mené progressivement, sur plus de trois ans à un processus de distillation de multiples paramètres qui nous a lui-même, croyons-nous, rapprochés de la spécificité idéale de chaque réponse à chaque question posée, pour chaque lieu d'intervention anticipé dans notre étude.

C'est cette dimension intrinsèque mais diffuse de ce lieu qui nous a fait insister sur l'obligation pour les membres de la Commission et du SDÉU d'expérimenter ensemble et de visualiser séquentiellement la complexité et les spécificités multiples d'un territoire aussi étendu.

Nous croyons que ce processus séquentiel a été raisonnablement synthétisé dans le développement des chapitres 3, 4 et 5 du plan-directeur. Nous croyons également que cette séquence justifie les solutions proposées, bien qu'elles ne prétendent nullement constituées les seules solutions envisageables, pour un tel lieu et une telle fonction, dans un tel contexte d'espace-temps. Nous concédons au commentaire de la Commission Jacques-Viger qu'aucun effort conscient ne pourrait ou ne pourra réconcilier entièrement les virtualités théoriques d'une telle étude aux propositions concrètes qui n'en sont qu'une conséquence possible, mais néanmoins une obligation inéchappable.

"L'envie de représenter quelque chose découle dans son essence comme dans sa finalité du besoin de projeter, dans le fixe de la mémoire, le caractère passager du vécu ou du à vivre, en acceptant comme compromis la permanence et l'unicité de certaines apparences plutôt que la fugacité et la superposition des réalités successives". (Carlo Scarpa).

Voilà qui place le geste d'aménagement non seulement dans les trois dimensions de l'espace qui lui sont nécessairement concédées, mais le situe également dans la mémoire du temps où ce geste se pose, moment entre l'avant et l'après, entre l'observation plus objective de ce qui l'a précédé et la projection plus subjective de ce qui pourrait le suivre. Ce geste et ses résultantes procèdent de la création dont toutes les composantes ne sont pas également intelligibles ou explicables.

4. LE CIMETIÈRE: UNE COMPOSANTE MAJEURE DU MONT-ROYAL

Dans le contexte actuel comme dans la perspective historique du lieu d'ailleurs, nous avons considéré l'intégrité du cimetière comme composante primordiale et donc principal cadre de référence de l'intégrité de l'ensemble du parc de la Montagne. Est-il besoin de rappeler que les interventions les plus nocives au cadre pastoral et naturel de notre colline proviennent d'autres instances que la nôtre, soient-elles rattachées à l'accessibilité accrue de ce bien collectif, par le biais de travaux municipaux de voirie déraisonnablement insensibles à la fragilité du paysage naturel, ou à l'éradication des bâtiments de ferme qui existaient près de la maison Smith jusque dans les années '50 au profit de stationnements brutalistes, ou au grignotage constant des limites du parc par les grandes institutions périmétriques qui se révèlent régulièrement constituer de très médiocres citoyens corporatifs, ou à l'agression intempestive que constitue dans ce cadre naturel la présence croissante des antennes de communication de toutes sortes nécessairement localisées aux points les plus élevés de cette montagne plus mythique que réelle.

S'il existe des acteurs qui ont participé généralement au maintien du caractère naturel essentiel particulier de cet espace spatio-temporel privilégié de l'histoire de Montréal que constitue le Mont-Royal, ce sont les deux cimetières qui en ont occupé initialement, et qui en occupent encore depuis quelques 150 ans, une bonne partie du territoire. Dans le contexte de leurs actions accumulées, comparées à celle de la ville ou de grandes institutions de savoir, de santé ou d'habitation qui les entourent, nul ne peut raisonnablement dénier qu'elles ont été et sont encore malgré certaines erreurs passées, les arbitres et les défenseurs les plus permanents et conséquents de l'intégrité de ce lieu. La fragilité des interfaces de ces espaces funéraires avec leurs voisins relève essentiellement de l'opportunisme inconséquent de ces mêmes voisins. La recherche de la requalification de ces franges relève donc de ces mêmes voisins au moins autant que des cimetières.

Le partage territorial et fonctionnel du chemin de ceinture, sur lequel insiste la Ville de Montréal, doit de ce fait forcer la participation non seulement de notre institution qui y consent, pour la moitié environ de son tracé, mais également de l'Université de Montréal, pour sa frange ouest, et de la Ville de Montréal pour sa jonction essentielle avec le tracé à modifier du chemin Remembrance. Sans cette jonction, en effet, le principe même de ce "chemin de ceinture" reste nul et non avenu.

5. ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION EN RAPPORT AVEC LA SÉQUENCE PROPOSÉE

Notre comité du plan directeur souscrit aux remarques de la Commission Jacques-Viger concernant le phasage initial des interventions à venir.

S'il lui apparaissait effectivement essentiel, sur le plan de la rentabilité, d'engager immédiatement le programme par phase de la réalisation du mausolée du boisé de l'Est, il lui paraît également opportun, sur le plan de la représentation immédiate de la détermination du cimetière à améliorer le caractère qualitatif d'un secteur majeur de son territoire, d'intervenir en parallèle sur le reboisement de la frange d'interface entre les mausolées existants implantés en contre-bas du crématorium et la redéfinition planifiée de l'espace de la plaine. Cet exercice de correction impliquant tant la façade sur rue des mausolées Sainte-Marguerite-Bourgeois, la Pietà et St-Pierre-et-St-Paul que les correctifs requis dans l'alignement de peupliers du plateau, que la densification des arbres de la Section Montréal, sera réalisée en même temps que l'opération de construction de la première phase du mausolée et du jardin funéraire du boisé de l'Est; de manière à planter, plusieurs années à l'avance, le cadre végétal qui articulera ultérieurement le développement à des fins d'inhumation, de l'ensemble de ce secteur.

D'autre part, et tel que mentionné à l'article 2 de la présente annexe, toute intervention construite sera nécessairement associée à la mise en place immédiatement subséquente des éléments hydrographiques et végétaux de complément identifiés au plan-directeur.

6. OPÉRATIONS DE RESTAURATION DES MONUMENTS

En continuité avec le rapport de situation sur l'état des charniers familiaux présenté en annexe du Volume I du plan-directeur (mai 1999) et avec les résultats du mandat de relevé exhaustif des monuments de notre cimetière actuellement en cours (et dont la date d'émission est prévue au plus tard le 31 décembre 2003), nous prévoyons également procéder à brève échéance au nettoyage et au rejointoiement des murs de maçonnerie de la chapelle La Résurrection et du pavillon administratif, avant de procéder au réaménagement de la place centrale (voir page 34).

L'énoncé qui suit est provisoire compte tenu que deux études essentielles – entreprises en 1998 avec la collaboration du Ministère de la Culture et des Communications – restent à compléter avant de pouvoir formuler un véritable plan d'intervention (accompagné d'une description précise de tous les critères d'orientation et de contrôle de ces interventions).

Ces études essentielles sont les suivantes :

- 1) un inventaire des quelques 55 000 monuments existants dans notre cimetière (dont nous avons précisé l'importance en pages 116 à 121 du Volume I du Plan directeur, article 6.2.3 « Les monuments privés »; en résumé, on peut dire que cette étude est l'assise incontournable à tout plan d'action sérieux, puisque c'est elle qui révélera la valeur patrimoniale relative des divers monuments ainsi que la variété et l'ampleur des problèmes de conservation qui se posent);
- 2) un plan de gestion du patrimoine funéraire à partir duquel le Ministère de la Culture et des Communications du Québec espère pouvoir extrapoler des directives pour l'ensemble du patrimoine funéraire québécois.

Il est à noter que ce plan de gestion vise plus que la restauration du patrimoine funéraire : il englobe les autres problèmes de conservation (tels que ceux que posent les monuments tombés en déshérence, la diffusion des connaissances, la mise en valeur de ce patrimoine, les critères de design pour l'insertion de nouveaux monuments privés ou de nouveaux charniers familiaux, aussi bien dans les secteurs encore non utilisés que dans ceux qui sont déjà développés...)

Ces études essentielles sont actuellement en cours sous la direction de Monsieur Pierre-Richard Bisson, architecte, historien de l'art et professeur de théorie de la conservation de l'environnement bâti à l'Université de Montréal. Elles devraient être achevées en 2003, d'autant plus certainement que Monsieur Bisson vient d'obtenir de l'École d'architecture où il enseigne, un congé qui lui permettra de se consacrer en priorité à ces études.

En définitive, on retiendra que ces deux études fondamentales constituent les tâches les plus importantes de la première étape de notre plan d'action relatif à notre patrimoine bâti.

A) INTERVENTIONS RELATIVES AUX ÉLÉMENTS BÂTIS DU CIMETIÈRE QUI SONT LA PROPRIÉTÉ DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL

Au-delà de ces deux études, nous comptons terminer les travaux suivants avant 2004, date du début des célébrations du cent-cinquantième anniversaire de notre cimetière.

- 1) Mise en valeur de l'axe monumental situé entre l'entrée principale du chemin de la Côte-des-Neiges et le pavillon administratif du cimetière.

Cette tâche comprend :

- a) des recherches additionnelles relatives à l'histoire des pavillons qui flanquent la porte monumentale, lesquelles recherches permettront de préciser la valeur patrimoniale de l'extérieur et de l'intérieur desdits pavillons;
- b) l'élaboration d'un projet de recyclage de ces pavillons, lesquels doivent être réaffectés à l'accueil et à l'orientation des visiteurs du cimetière; ce projet comprendra éventuellement des travaux de curetage et de restauration, sous réserve des conclusions des recherches mentionnées en a);
- c) l'élaboration du projet de réaménagement des abords du mausolée Sainte-Claire d'Assise, sur la face sud duquel est prévu une Place de la Lumière;
- d) l'élaboration du projet de réaménagement des abords du pavillon administratif et de la Chapelle de la Résurrection (rationalisation des circulations et du stationnement, réduction des surfaces asphaltées au profit d'un revêtement végétal).

- 2) Recyclage et mise en valeur de la maison Jarry-dit-Henrichon, située à l'entrée Decelles, ainsi que de sa dépendance

Cette ancienne maison rurale, largement remaniée mais néanmoins classée bien culturel, est destinée à servir de poste d'accueil et de centre d'interprétation de l'histoire du cimetière. On ne prévoit pas de modification à l'apparence extérieure de ces bâtiments. Les aménagements intérieurs ne seront entrepris qu'après évaluation des éléments qui devraient y être curetés ou restaurés.

- 3) Restauration et mise en valeur du Calvaire, situé dans la zone du sommet

Les travaux de réfection des croix et de restauration des sculptures sont déjà terminés. La mise en valeur qui est prévue pour cet ensemble comprend :

- a) le rétablissement d'un chemin de croix entre la Chapelle de la Résurrection et le Calvaire. Ce chemin de croix suivra un parcours analogue à celui de l'ancien chemin de croix, depuis longtemps disparu. La forme de ce chemin de croix reste à définir; chose certaine, il ne s'agira pas d'une reprise de l'ancienne forme puisqu'il ne s'agit pas d'une opération de restauration;
- b) l'aménagement d'une crypte des générations ancestrales (par commodité désignée sous le nom d'ossuaire dans le plan directeur), en sous-sol, aux abords immédiats du Calvaire.
- 4) Restauration des allées piétonnes d'origine au coeur des îlots planifiés par Henri-Maurice Perrault au cours des premières années d'existence du cimetière

Bien qu'il s'agisse d'éléments qui relèvent de l'aménagement paysager, il n'en reste pas moins que ces allées constituent un patrimoine bâti de très haute qualité et de première importance culturelle. Il s'agit ici de travaux de restauration dans la mesure où ils peuvent s'appuyer sur une connaissance irréfutable de l'état voulu par Henri-Maurice Perrault, ainsi que de travaux d'interprétation pour la partie où ces aménagements d'origine demeurent imparfaitement connus.

Il est à noter que la conversion de ces allées piétonnes en lots additionnels de sépulture traditionnelle (amorcée dans les années 1960) est dorénavant proscrit.

B) INTERVENTIONS RELATIVES AUX ÉLÉMENTS BÂTIS DU CIMETIÈRE QUI SONT LA PROPRIÉTÉ DES CONCESSIONNAIRES DU CIMETIÈRE

Notre plan d'action à l'égard de ces éléments est sommairement décrit aux pages 75 à 77 du volume II du Plan directeur.

Il s'agit essentiellement d'un travail de stimulation, d'information et d'aide à la conservation et à la restauration exercé auprès des concessionnaires de lots qui sont propriétaires d'ouvrages funéraires (charniers familiaux ou monuments commémoratifs, avec tous les éléments accessoires qui s'y rattachent, tels que murets, bornes, clôtures ou escaliers). L'aide dont il est ici question est avant tout d'ordre technique (conseils, orientation vers des spécialistes,...) mais aussi souvent d'ordre financier (contribution du cimetière dans le cas de familles désargentées ou désintéressées par la sauvegarde de leur propriété).

Ce travail, déjà soutenu depuis 3 ans pour les charniers familiaux anciens, fait désormais partie des tâches régulières de notre institution. L'objectif immédiat est de faire réparer ou restaurer tous ces charniers anciens dans les meilleurs délais (idéalement avant 2004) en procédant comme il a été fait pour les charniers Mercier et Skelly, selon l'ordre de priorité qu'impose le degré relatif de détérioration de chacun, tel qu'il ressort de l'évaluation de leur état effectuée en mai 1999 par la firme d'architectes Faucher Aubertin Brodeur Gauthier. Seules des questions d'ordre juridique ou de ressources financières pourraient repousser le parachèvement de ce programme au-delà de 2004.

Un programme analogue est déjà amorcé pour les monuments et les éléments accessoires qui s'y rattachent, notamment au niveau de la restauration des monuments qui sont occasionnellement victimes de vandalisme ou abîmés par la machinerie du cimetière (escaliers en bordure des avenues,...). Il sera élargi à l'ensemble des ouvrages funéraires privés auxquels l'inventaire en cours aura reconnu un intérêt patrimonial particulier, soit à titre individuel, soit dans le cadre d'un ensemble. L'ordre prioritaire d'intervention sera aussi fixé par l'inventaire, en fonction du degré d'intérêt patrimonial et de l'urgence des travaux souhaitables.

Jusqu'au parachèvement de l'inventaire, nous avons retenu les mesures conservatrices suivantes :

- 1) moratoire sur tout projet d'élimination ou de remplacement de quelque monument que ce soit; s'il apparaissait qu'un monument devait être enlevé pour une raison ou une autre, un avis ponctuel sur la valeur patrimoniale de celui-ci sera demandé à un ou des spécialistes; dans le cas d'un avis favorable, le monument sera conservé, soit *in situ*, soit dans une réserve pour un futur musée lapidaire (déjà envisagé par le Plan directeur);
- 2) sensibilisation du personnel à notre emploi quant à l'intérêt patrimonial des ouvrages funéraires;
- 3) révision des méthodes et équipements d'entretien ou de creusage des fosses;
- 4) restauration immédiate des monuments déjà identifiables comme significatifs au plan culturel et qui apparaîtraient menacés;
- 5) relevé épigraphique des épitaphes gravées sur les monuments en marbre ou d'autres pierres friables, afin de sauvegarder la mémoire de ces inscriptions évanescentes pour le bénéfice de l'Histoire; ce projet sera effectué au cours des étés 2001 à 2003, en débutant par les secteurs les plus anciens et les plus érodés.

À propos des autres mesures identifiées dans le Plan directeur (en pages 76 et 77 du Volume II), on peut ajouter :

- a) que la recherche des descendants ou des ayant droits pour toutes les concessions tombées en désuétude devrait être achevée en 2003; elle s'effectuera systématiquement pour tous les lots inactifs depuis 15 ans ou plus, en suivant en principe l'ordre chronologique de concession de lots mais en accordant la priorité aux lots sur lesquels se trouvent des monuments en péril qui apparaissent potentiellement significatifs;
- b) le document d'information visant à conseiller les concessionnaires dans les travaux de stabilisation, consolidation, réparation ou réintégration de leurs monuments devrait être disponible dans les six mois suivant la fin de l'inventaire sinon avant sous une forme provisoire;
- c) l'étude de faisabilité d'un musée lapidaire devrait aussi être terminée dans les six mois suivant la fin de l'inventaire sur la base des recommandations de celui-ci quant à ce qu'un tel musée devait contenir;

- d) l'étude d'appoint sur les principaux concepteurs, sculpteurs et fabricants qui ont signé les ouvrages funéraires du cimetière (Aiello, Brunet, Cunningham, Hébert, Laliberté, Lord, Sawyer,...) devrait être achevée au courant de l'année 2003 de manière à ce que l'essentiel de ses résultats soit inclus dans la publication projetée à l'occasion du cent-cinquantième anniversaire en 2004.

En ce qui concerne l'érection de monuments ou de charniers familiaux additionnels, dans quelque partie du cimetière que ce soit, il a été décidé :

- 1) que les concessionnaires devront dorénavant obtenir une autorisation préalable de la direction du cimetière;
- 2) que les projets seront examinés par le comité d'application du Plan directeur du cimetière (comprenant au moins un membre de la direction du cimetière et un spécialiste en conservation de paysage et/ou un architecte). L'intégration harmonieuse aux diverses unités de paysage reconnues dans le Plan directeur (pages 125 à 132 du volume I) constitue le critère essentiel pour cette approbation : elle s'exprime dans les termes suivants : lignes d'implantation, volumétrie, matériaux, couleurs. Elle ne cherche toutefois pas à imposer un mimétisme formel ou stylistique, ce qui compromettrait l'authenticité des apports contemporains ou futurs;
- 3) que l'on ne pourra dorénavant ériger plus d'un monument sur un même lot, afin de préserver la dominante naturelle du cimetière, spécialement dans les nouveaux secteurs où les dimensions des lots sont plus petites;
- 4) que seuls les matériaux les plus durables seront acceptés comme matériaux de base à ciel découvert (granit, bronze,...);
- 5) que les exigences d'harmonie plus strictes seront respectées dans les ensembles qui présentent une grande homogénéité (alignements de charniers familiaux anciens, lots des militaires et des pompiers,...);
- 6) que les nouveaux alignements de charniers familiaux prévus dans le Plan directeur seront, pour l'essentiel, conçus par un ou des professionnels mandatés par la direction du cimetière, tout en ménageant certaines possibilités de démarcation par les familles au niveau des détails extérieurs et de l'aménagement intérieur.

Au départ, nous élaborerons trois ou quatre modèles de base, lesquels pourront par la suite être ajustés en fonction de certains besoins spécifiques de la famille concernée. Ces modèles de base s'inspireront jusqu'à un certain point des charniers existants (alignement, volumétrie,...) mais les réinterpréteront en termes contemporains (expression formelle,...) avec des normes de conception et de réalisation matérielle élevées. On évitera ainsi à la fois la copie des charniers du XIXe siècle et l'intrusion d'édicules médiocres comme il s'en est fait quelques-uns au cours de la dernière décennie.

Au-delà de ces modèles de base, diverses variantes seront proposées aux concessionnaires pour qu'ils puissent démarquer harmonieusement leur charnier familial des charniers voisins (appareillage des matériaux, éléments symboliques,...) tout en s'inscrivant dans un même langage architectural.

7. AUTRES CONSIDÉRATIONS IDENTIFIÉES VERBALEMENT

7.1 Implantation alternative des mausolées du boisé de l'Est tel que suggérée à l'addenda au volume II déposé le 2 avril 2001

Nous convenons que la proposition qui était soumise dans l'addenda du 2 avril 2001 de déplacer des érables à sucre matures pour les replanter aux endroits du périmètre des mausolées du boisé de l'Est où manquaient des arbres, engageait des coûts prohibitifs sans garantie de survie de ces arbres. D'ailleurs, en annexe 1, nous vous déposons l'expertise de M. Luc Nadeau, ingénieur forestier, expert conseil reconnu dans le domaine de la préservation des arbres. *Nous proposons donc de ramener les constructions à l'implantation initialement identifiée à la page 143 du Volume II du plan directeur et de garder les 13 érables matures considérés dans leur implantation actuelle.*

Cependant, il existe également sur le côté Ouest de la rue existante séparant l'aire des mausolées de l'aire du jardin funéraire quelques 7 érables de Norvège plus jeunes qui eux, pourraient être déplacés plus facilement et à moindre risque. Notre intention serait de répéter le long de ce linéaire, et en remplacement de ces arbres relocalisés un alignement d'arbres colonnaires continuant le traitement des trois niveaux de terrasses des mausolées, pour renforcer le lien visuel entre le jardin et les constructions.

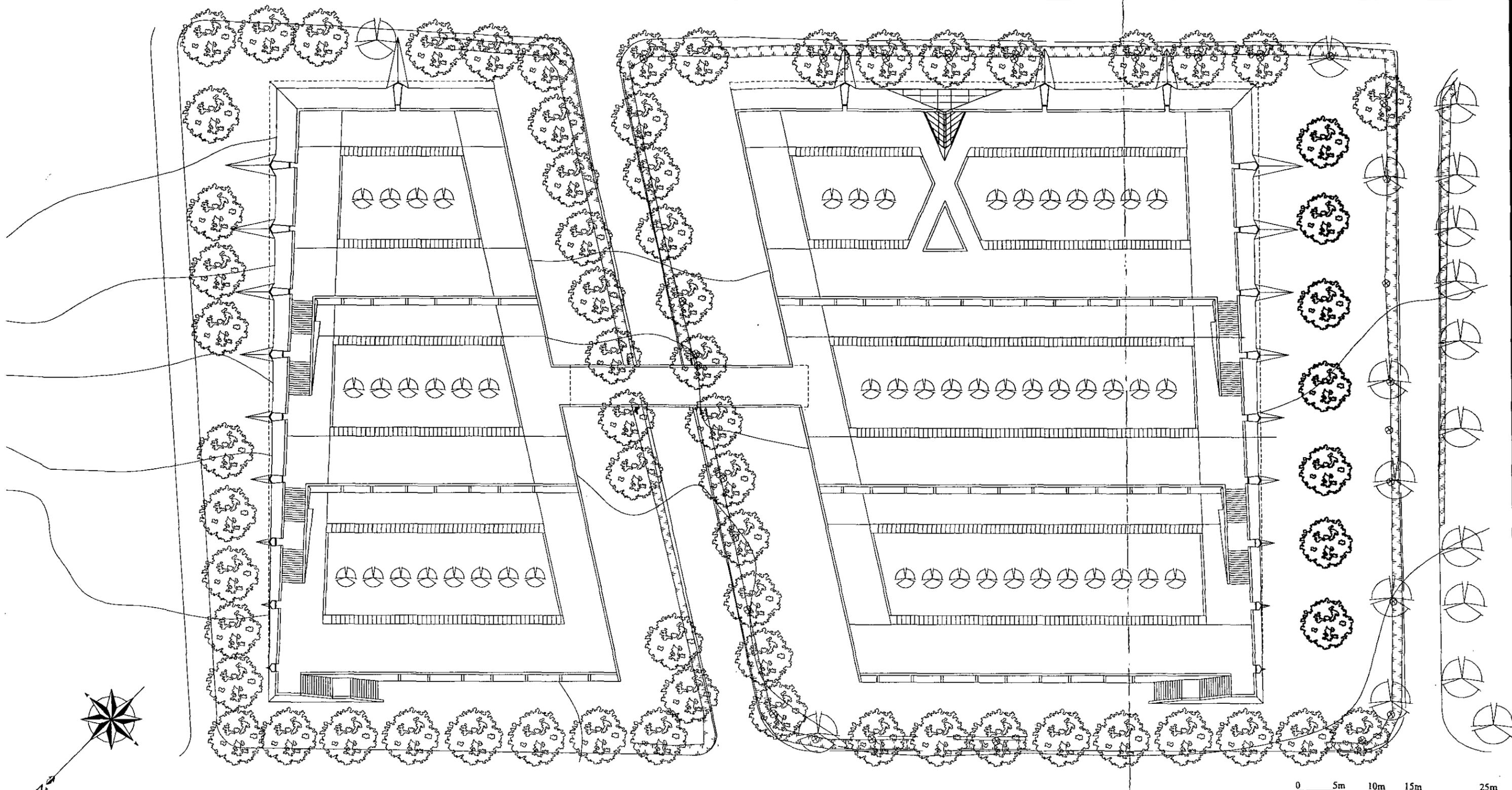
7.2 Modification aux ouvertures prévues dans les murs d'enceinte des mausolées du boisé central et du boisé de l'Est

Suite à l'étude que nous avons réalisée en maquette, nous nous proposons d'évaser les ouvertures initialement dessinées en meurtrières pour assurer une pénétration lumineuse accrue aux niveaux bas de ces constructions.

8. RECYCLAGE À DES FINS FUNÉRAIRES D'ÉGLISES DÉSAFFECTÉES

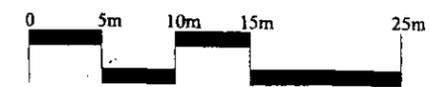
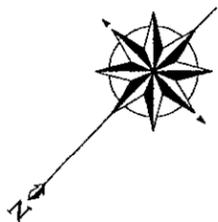
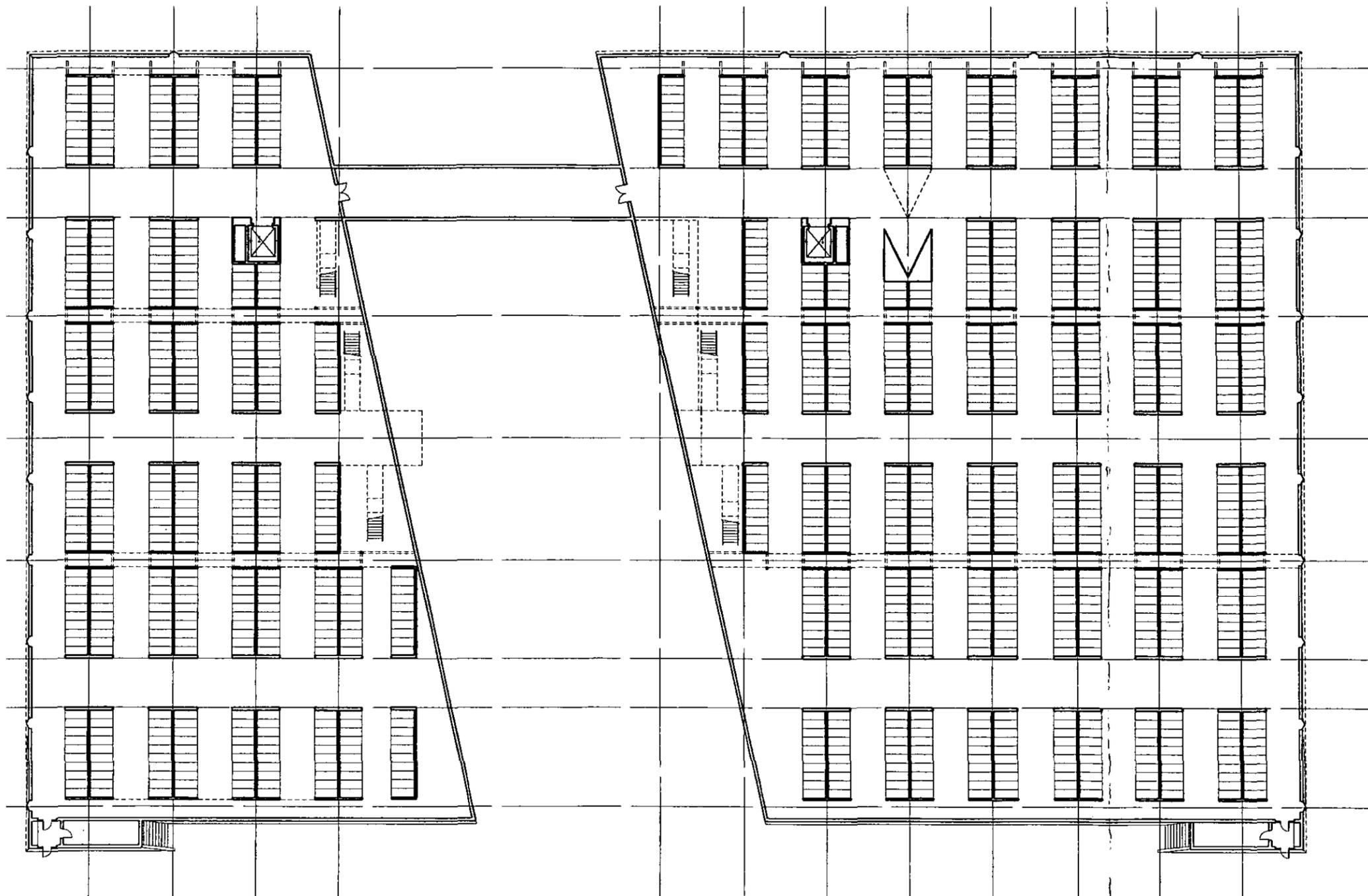
La direction de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal regroupant la Basilique Notre-Dame et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges convient du problème de société que constituera la désaffectation majeure d'églises disséminées dans les paroisses montréalaises dans les prochaines années.

Cependant, cette situation alarmante ne peut raisonnablement être prise en compte par notre *institution et ses dirigeants* qui sont obligatoirement tenus de sauvegarder le bien patrimonial dont ils ont la charge et donc de rentabiliser les secteurs construisibles du cimetière pour assurer le financement de plus en plus important requis par l'entretien de son secteur historique.

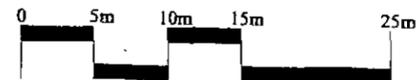
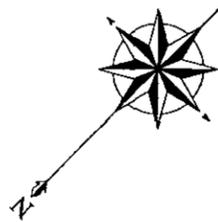
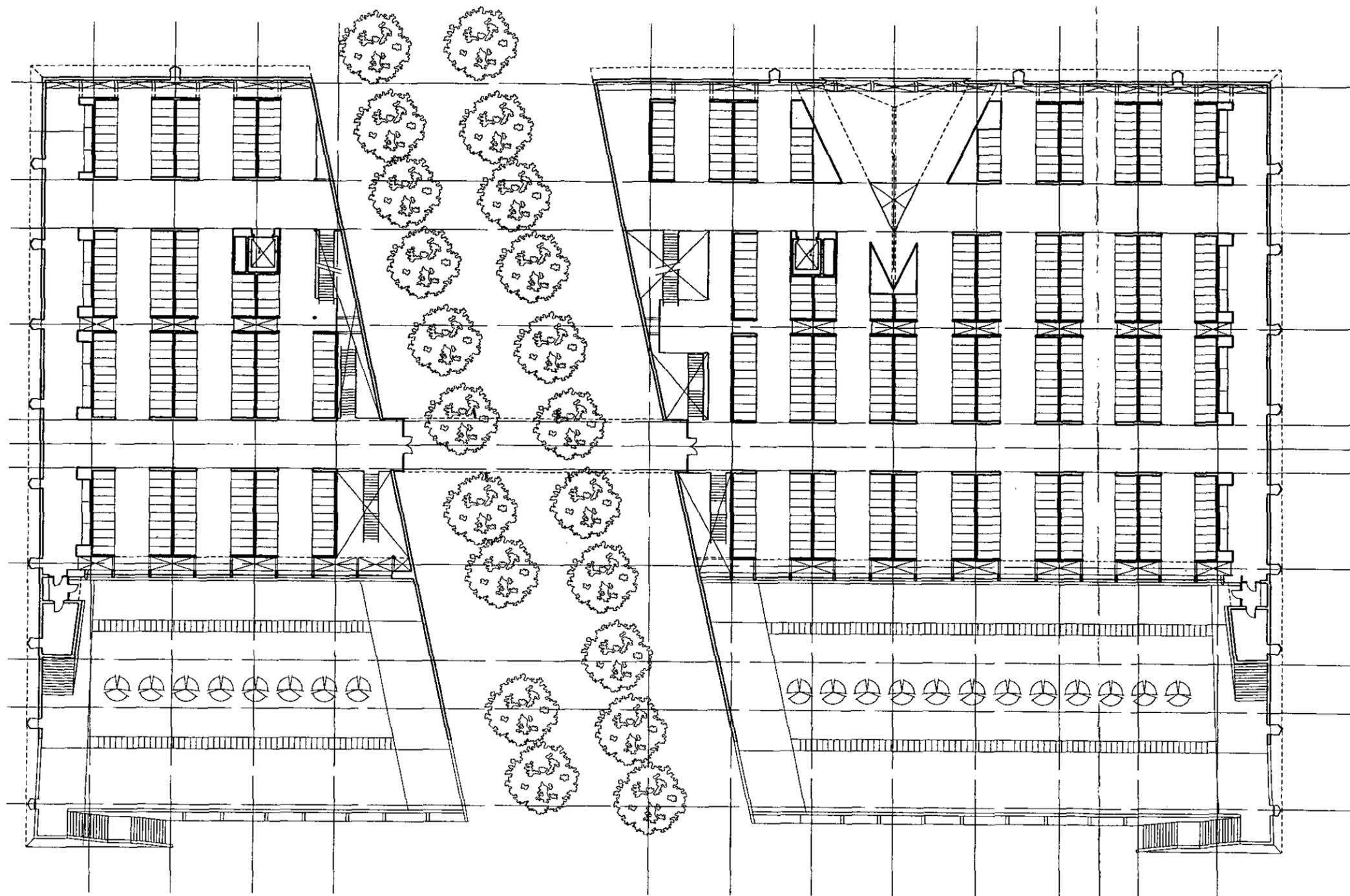


7 Arbres déplacés et replantés

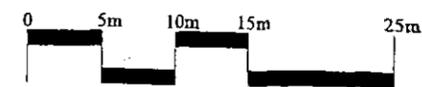
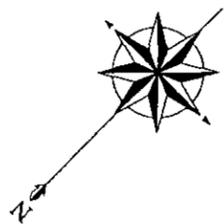
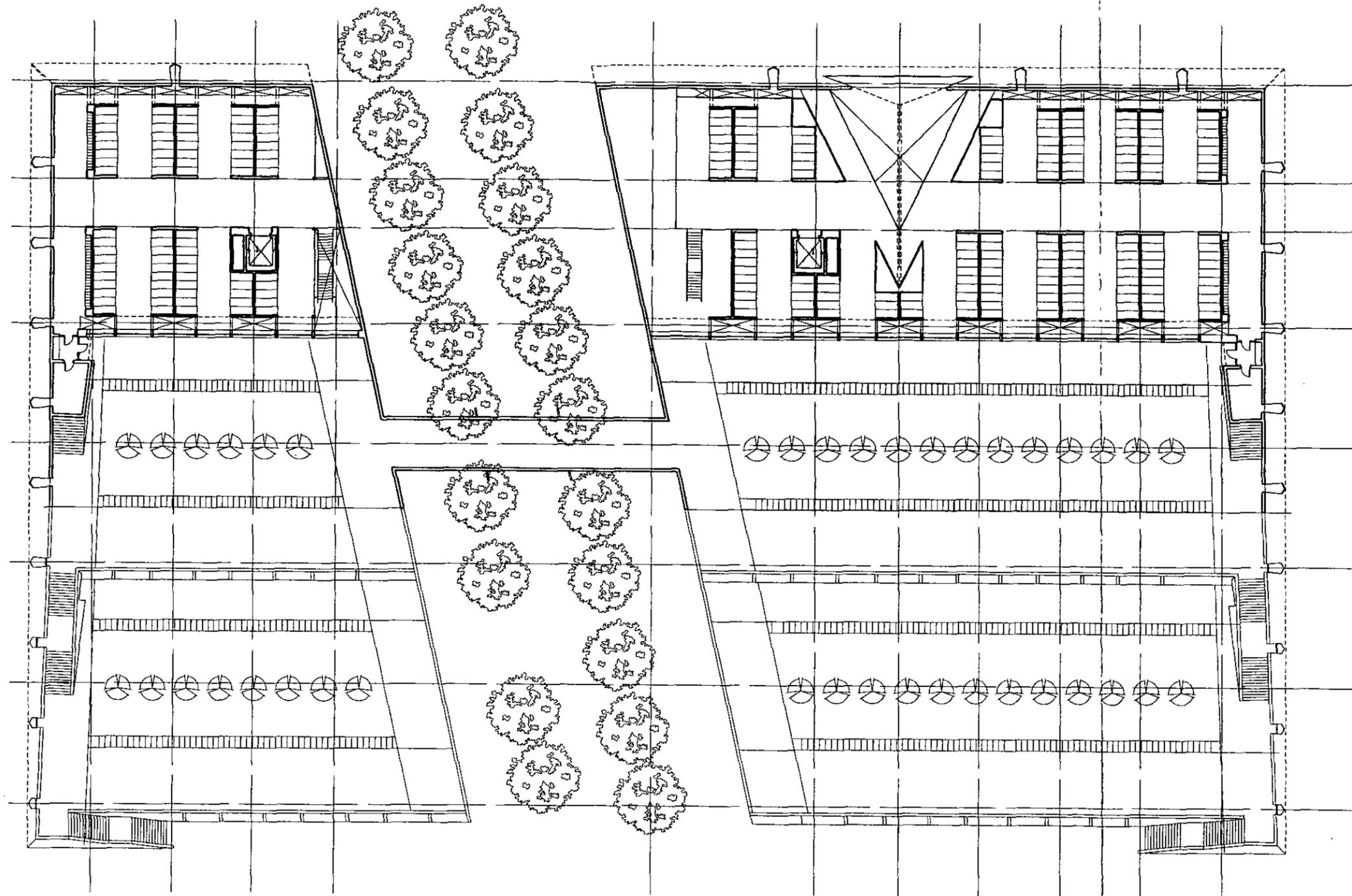
Mausolée du boisé de l'Est
Plan d'implantation 143 c)



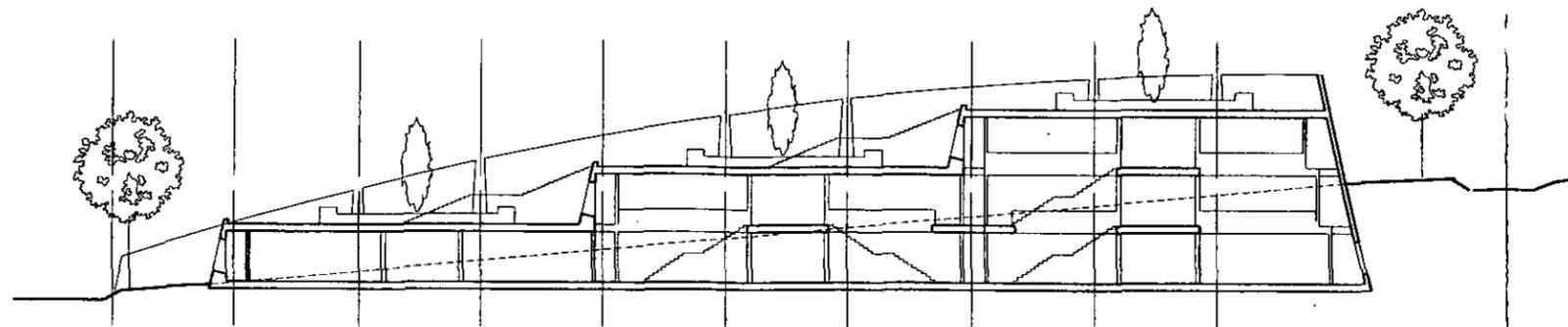
Mausolée du boisé de l'Est
Plan du premier niveau 144 b)



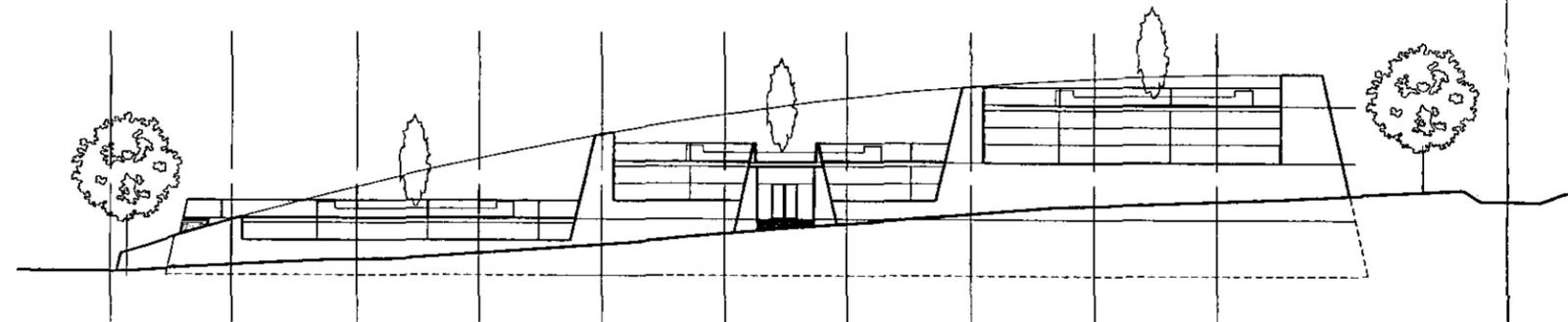
Mausolée du boisé de l'Est 145 b)
Plan du deuxième niveau



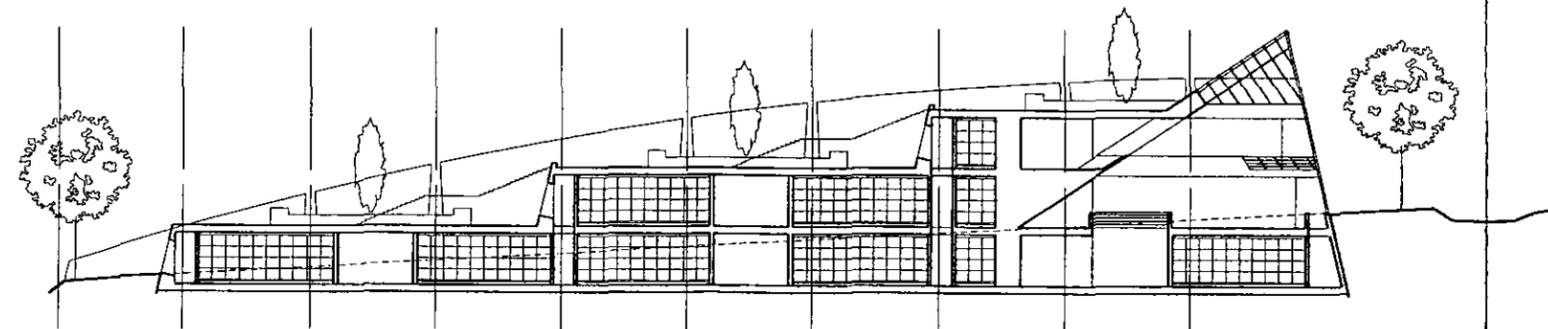
Mausolée du boisé de l'Est 146 b)
Plan du troisième niveau



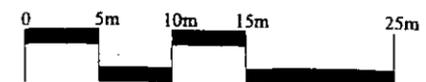
Coupe des escaliers de jonction

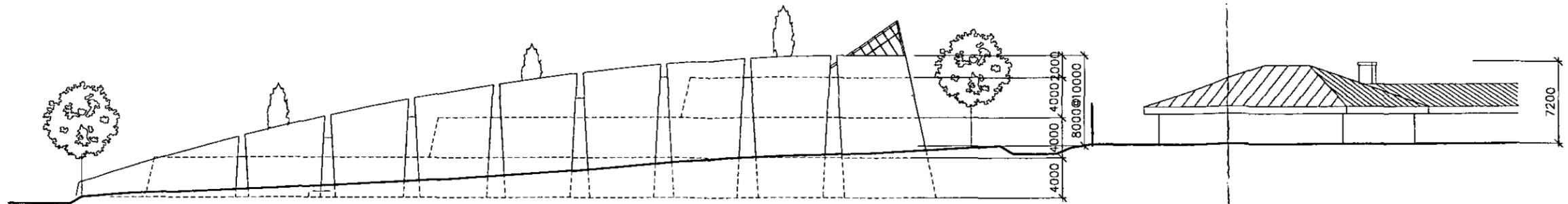


Élévation de la partie centrale

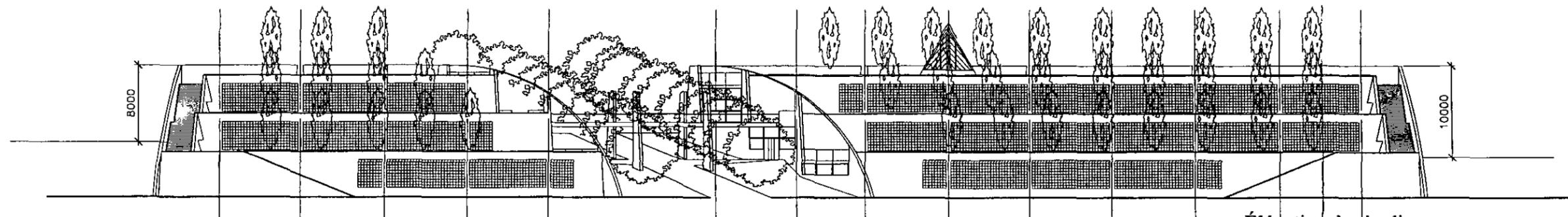


Coupe de la chapelle

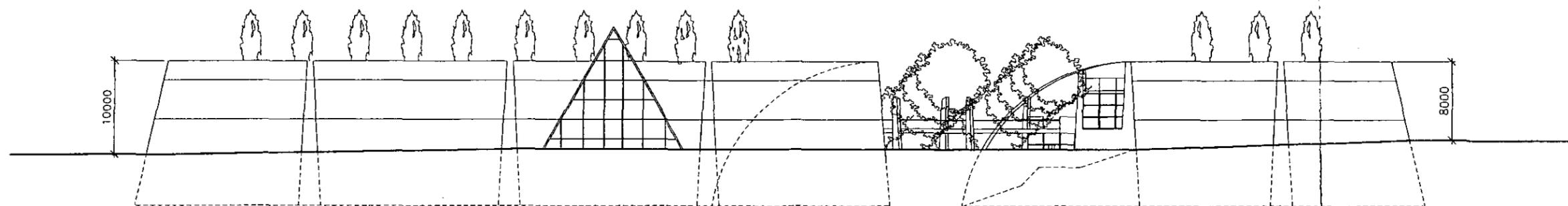




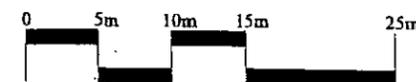
Élévation latérale



Élévation des jardins



Élévation de la chapelle





LUC NADEAU
Ingénieur forestier expert-conseil

3520 rue Marian, #304, Laval, QC, H7P 4T9
tél.: (450) 828-1291 fax: (450) 828-8198 cell.: (514) 898-3848 E-mail: lucnadeau.for@videotron.ca

Le 25 avril 2001

M. Yoland Tremblay, Directeur général
Cimetière Notre-Dame-des-Neiges
4601, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal, QC
H3V 1E7

Objet : Plan directeur d'aménagement du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges
Expertise et évaluation de la problématique concernant la préservation
et le déplacement de 23 arbres pour l'implantation du Mausolée du Boisé de l'Est

Monsieur,

Tel que demandé, nous avons procédé à une évaluation de toute la problématique entourant la situation pour le sujet mentionné en titre. Les différentes sections de notre rapport sont les suivantes :

	<i>page</i>
1. Prémisses au rapport.....	2
2. Description générale des arbres.....	2
3. Transplantation des arbres.....	3
3.1. Arbres nos 1, et 4 à 16.....	3
3.2. Arbres nos 17 à 23.....	3
4. Conclusion.....	4
 ANNEXE 1 : Plan d'implantation du projet et inventaire des arbres.....	 i
ANNEXE 2 : Photos.....	iv

1. Prémisse au rapport :

Dans le projet d'implantation le plus récent du Mausolée du Boisé de l'Est qui a été soumis à mon attention, le Cimetière se proposait notamment de déplacer et transplanter ailleurs 23 arbres afin de pouvoir les conserver [voir le plan du projet en *Annexe*]. C'est la question générale de la préservation de ces arbres qui est analysée dans le cadre de ce rapport.

2. Description générale des arbres et analyse

Les 23 arbres qui seraient à transplanter sont identifiés sur le plan joint en *Annexe* de ce rapport. Un relevé de ces arbres, effectué le 23 avril de cette année, est présenté au *Tableau 1* en *Annexe*. Également, à cette description des arbres, des données pertinentes sur la condition de santé des arbres et qui proviennent de l'inventaire arboricole effectué en juin 1998¹ sont aussi jointes car elles permettent de donner un meilleur éclairage sur la condition physiologique de certains des arbres.

◆ Arbres mourant ou dangereux :

Ce qui ressort rapidement de cet inventaire, c'est que les arbres numéros 2 (érable de Norvège) et 3 (marronnier) sont d'ores et déjà des cas d'abattage (...arbres dangereux ou mourant); il est donc déraisonnable à notre opinion professionnelle de songer à préserver ces deux sujets de quelque façon que ce soit.

◆ Érables à sucre dépérissant :

De l'inventaire, on constate que les érables à sucre nos 6, 7, 12 et 15 souffrent de *dépérissement urbain* à des degrés variant de léger à moyen.

Il est à noter qu'au cours des 15 dernières années, la très vaste majorité des cas de *dépérissement urbain* chez l'érable à sucre que nous avons observés et suivis tend à se solder de façon ultime par la mort de ces arbres après une période variant de 5 à 10 ans. Les divers traitements et interventions que nous avons prescrits pour tenter de « soigner » ces arbres se sont avérés pratiquement nuls dans tous les cas.

Ceci nous amène dès lors à nous interroger sur la pertinence de considérer comme « essentiel » la préservation de ces érables à sucre spécifiques qui présentent des symptômes de *dépérissement urbain* et dont leur années de vie seraient comptées.

¹ Cet inventaire général des arbres a été effectué par notre firme.

3. Transplantation des arbres

3.1. Arbres nos 1, et 4 à 16

Dans le cas des érables à sucre (nos 4 à 16) et argenté (no 1), l'idée de songer à transplanter ces arbres nous apparaît définitivement illusoire, et ce pour plusieurs raisons.

La première et non la moindre, est en relation avec le diamètre de ces arbres qui varie de 35 à 50 cm. À de telles dimensions, la transplantation exigerait de façonner des mottes d'une diamètre de 5 à 8 m et d'une profondeur minimale de 1,2 m. On parle alors de mottes d'arbres à déplacer d'un poids dépassant très largement les 15 tonnes. D'autre part, les chances de survie d'arbres transplantés de ce calibre (diamètre) seraient peu élevées, c'est-à-dire inférieures à 50% (taux de succès).

Également, le fait que tous ces arbres, sauf un, sont des érables à sucre rend cette option encore plus difficile à concrétiser. L'érable à sucre est une espèce extrêmement fragile à toutes les formes de stress: sécheresse, pollution, sel, perte de racines, rehaussement du niveau du sol, compaction du sol, modification de la fertilité du sol, etc. Même en transplantant l'un de ces arbres avec une motte de 7 ou 8 m de diamètre, cela implique que seulement 15% de l'ensemble du système racinaire se retrouvera à l'intérieur de cette dernière. L'arbre subira donc une perte d'au moins 85% de racines, ce qui constitue à notre avis un choc très difficile à surmonter, surtout si l'arbre est âgé comme c'est ici le cas. En effet, plus un arbre est âgé, plus difficile est sa reprise après une transplantation.

De plus, il est loin d'être acquis que le sol, fait fort probablement de remblais tout-venant, ait la cohésion requise pour permettre la formation d'une motte d'un seul tenant qui ne se brisera pas lors de l'opération de soulèvement et de transport de l'arbre.

Enfin, la dernière raison, et non la moindre, concerne le coût d'une telle opération, prohibitif à notre avis, qui s'élèvera facilement à des sommes dépassant les 10 000 \$ par arbre pour un rendement après investissement plutôt faible (moins de 50% de chances de survie à long terme pour les arbres). De plus, cette somme n'inclurait pas le suivi et l'entretien intensifs à faire pour cette plantation au cours des 10 prochaines années, période minimale requise pour que ces arbres tentent de se remettre du choc de transplantation et se rétablissent.

3.2. Arbres nos 17 à 23

La situation des arbres nos 17 à 23 est fort différente des arbres précédents étant donné qu'il s'agit d'érables de Norvège dont le diamètre n'excède pas 20 cm. En premier lieu, cette espèce est certainement plus résistante au choc de transplantation que les érables à sucre.

De plus, le fait que ces arbres soient « plus petits » et plus jeunes augmentent les chances de survie. Cependant, il ne faut pas occulter non plus le fait qu'un arbre d'un diamètre de 15 à 20 cm n'est pas aussi facile à planter et à faire reprendre, comparativement à un arbre de 5 ou 6 cm par exemple. Mais le taux de reprise peut s'avérer acceptable pourvu que la transplantation soit effectuée avec grand soin et qu'un entretien sérieux, notamment au niveau de l'arrosage, soit apporté au moins au cours des 5 années suivant cette opération. Dans le cas présent, on peut parler de chances de reprise oscillant entre 60 et 80%.

Enfin, la possibilité que l'on puisse employer une arracheuse pour extraire les arbres du sol et les transporter avec peu de risques d'endommager l'intégrité de la motte (bris de la motte...) est un autre facteur positif. Finalement, les coûts associés à l'emploi de cet équipement sont beaucoup plus raisonnables par rapport à la transplantation des gros érables à sucre qui nécessitent une main-d'œuvre extrêmement spécialisée, des grues à très fort tonnage, etc.

En conclusion, la transplantation de ces 7 arbres est jugée réaliste mais assez délicate.

4. Conclusions

En fonction du plan actuel d'implantation du Mausolée, la préservation des arbres 1 à 23 à leur emplacement actuel est virtuellement impossible étant donné qu'ils entrent en conflit direct avec le bâtiment et les voies de circulation à construire.

Si on tient compte 1) qu'il serait possible de transplanter les sept jeunes érables de Norvège (nos 17 à 23) avec des chances de succès réalistes, 2) et également du fait que deux arbres (nos 2 et 3) n'ont plus que très peu de valeur car dangereux ou mourant et qu'ils sont à abattre à court terme, alors la perte en arbres serait au nombre de 14².

Par contre, si on tient compte aussi que quatre érables à sucre (nos 6, 7, 12 et 15) sont affectés par le dépérissement urbain et qu'il serait réaliste de penser qu'ils vont mourir d'ici 5 à 10 ans, et ce si on se fie à l'expérience passé, alors la perte d'arbres ayant une bonne valeur ne s'élèverait qu'à 10 sujets en réalité.

Compte tenu du nombre assez important d'arbres conservés qui entourent directement le projet de mausolée, la perte d'arbres en santé et de bonne valeur, bien que toujours regrettable à mon opinion professionnelle, pourrait être assez acceptable à mon avis. Cependant, nous convenons également qu'une situation de ce type devrait toujours être évitée dans la mesure du possible tant que les contraintes et les besoins à remplir d'un projet de construction ne sont pas affectés injustement.

Comme compromis possible pour compenser la perte en arbres, les autorités du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges devraient proposer à la Ville de Montréal de planter au moins une quantité double d'arbres à celle du nombre d'arbres abattus, et ce dans les environs du mausolée à construire. De plus ces arbres devraient être préférablement être des espèces à grand déploiement à maturité afin de tenir compte du fait que les arbres qui seraient abattus appartiennent à ce groupe d'espèces.

De plus, le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges devrait prendre dès maintenant auprès de la Ville de Montréal un engagement formel à prendre les mesures techniques nécessaires pour assurer la préservation des arbres qui ne seront pas abattus lors de la construction du mausolée. En effet, dans la très vaste majorité des projets de construction impliquant des arbres à proximité, ces derniers se trouvent malheureusement à mourir quelques années seulement après la fin des travaux, cela en raison de l'absence de mesures de protection – ou encore de

² Arbres de moyenne et bonne valeur.

mauvaises mesures... – prises pour la préservation des arbres à court et à long terme. Il est très fortement recommandé à ce titre de confier cette tâche à un professionnel en foresterie urbaine très expérimenté dans ce type de projets de construction.

Il est à noter que des engagements de ce type ont été pris, notamment dans le cas de la construction du nouveau campus de l'École des HEC (ch. Côte-Ste-Catherine). Ce projet s'est avéré un succès en matière d'environnement arborescent, et ce malgré l'abattage nécessaire de quelques centaines d'arbres de faibles à grandes valeurs pour assurer l'implantation du bâtiment et de ses infrastructures extérieures (chemins, conduits souterrains, etc.). Ce projet a de plus permis, à terme, une bonification importante de la valeur des arbres conservés.

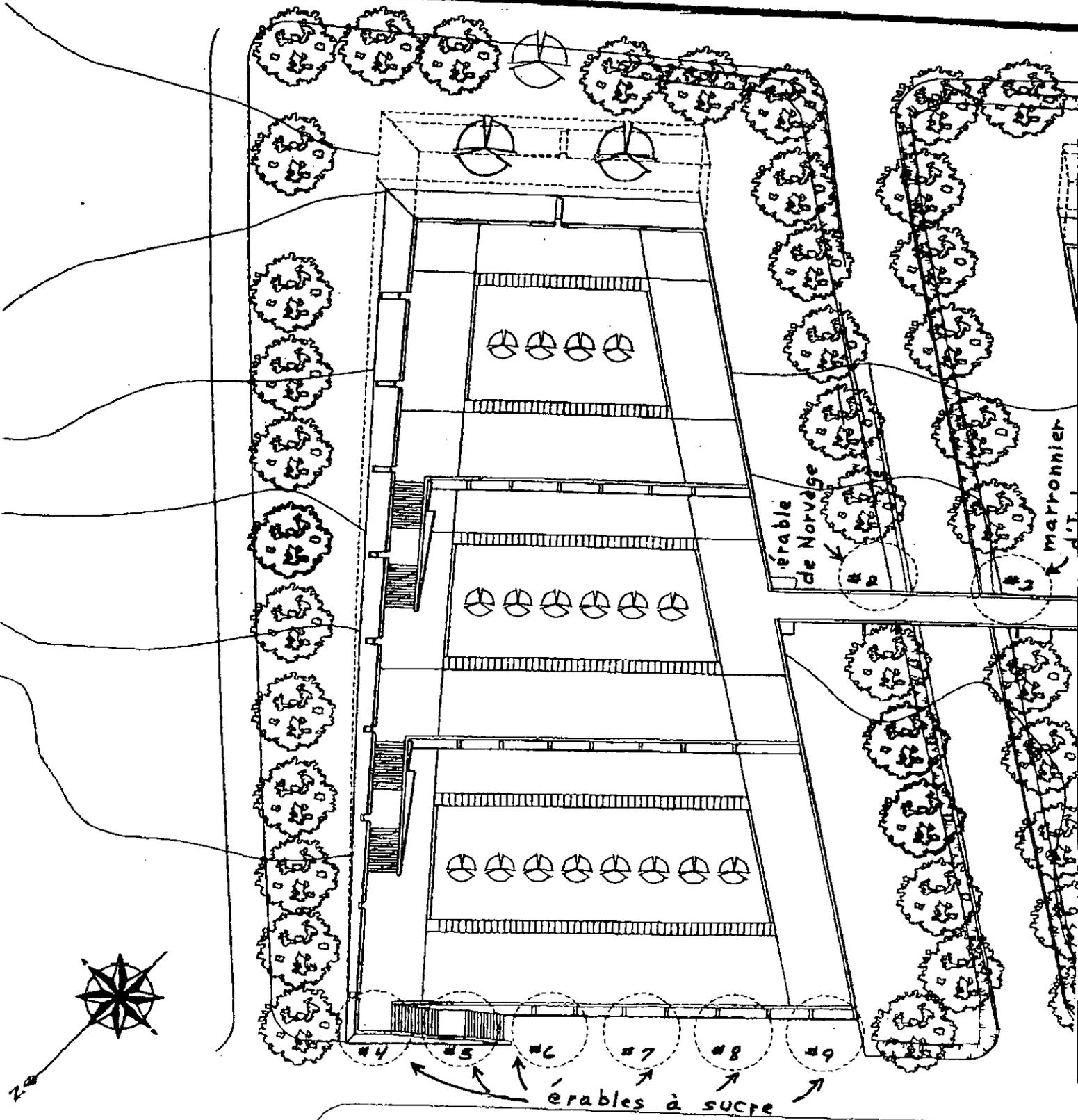
En espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.



Luc Nadeau, ing.f.

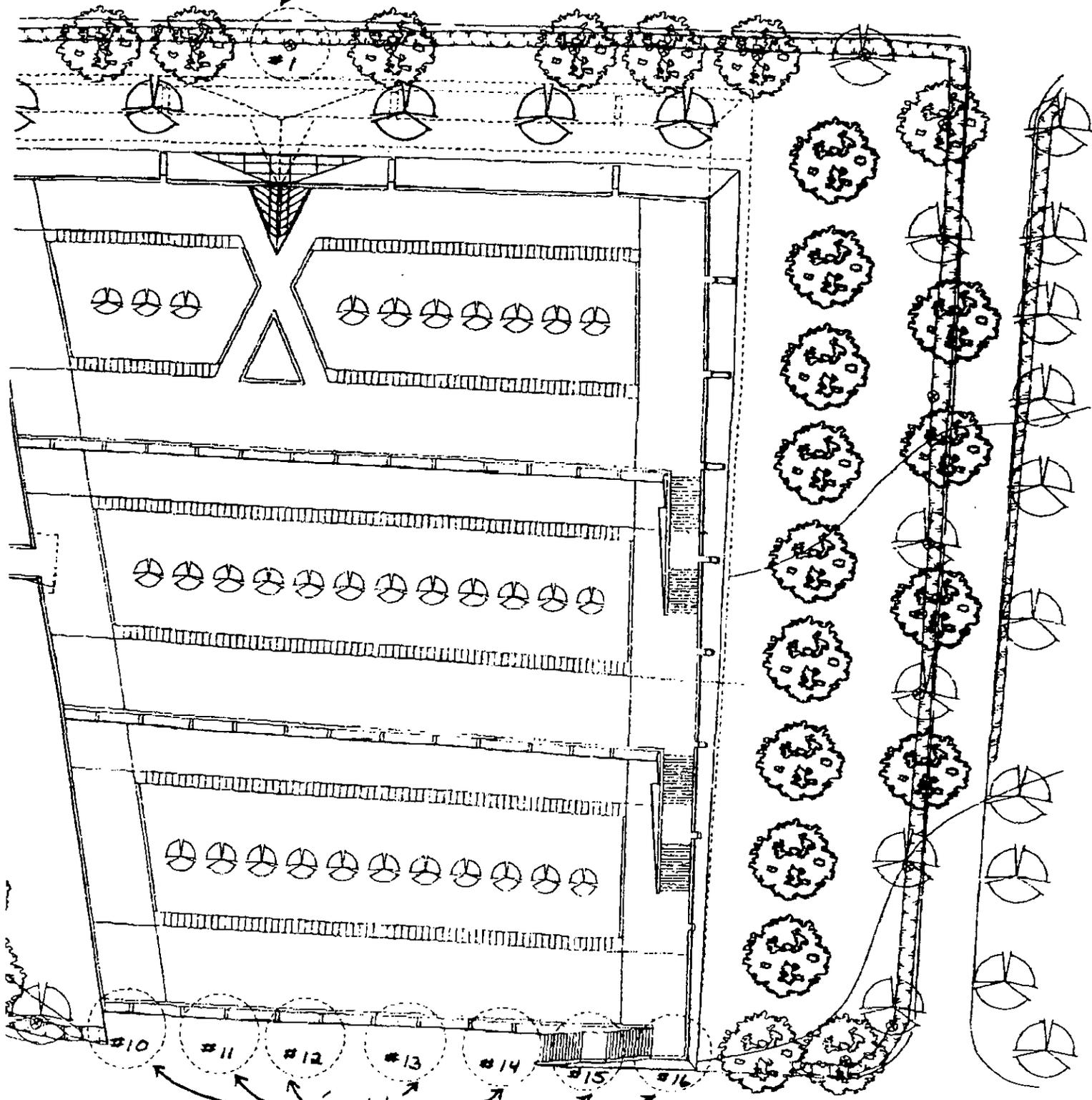
ANNEXE 1

*Plan d'implantation du projet
Inventaire des arbres*



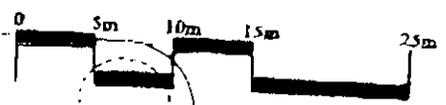
Batiment reculé de 6 metres additionnels et
23 Arbres déplacés et replantés

érable argenté



érables à sucre

érables de Norvège



Mausolée du boisé de l'Est
Plan d'implantation

1436

Tableau 1 : Description des arbres

No d'arbre	Espèce	Diamètre*	Condition de santé		Remarque
			en 2001	observations en juin 1998	
1	érable argenté	40 cm	bonne		
2	érable de Norvège	50 cm	faible - tronc chancre au tiers - tronc carié à 80% (cavité) - fourche principale avec écorce incluse		arbre à abattre (dangereux)
3	marronnier d'Inde	26 cm	faible - fourche principale cariée - dépérissement avancé	dépérissement moyen	arbre à abattre (mourant)
4	érable à sucre	38 cm	bonne		
5	érable à sucre	35 cm	bonne		
6	érable à sucre	35 cm	moyenne	dépérissement léger à moyen	
7	érable à sucre	38 cm	moyenne	dépérissement léger à moyen	
8	érable à sucre	45 cm	bonne		
9	érable à sucre	46 cm	bonne		
10	érable à sucre	45 cm	bonne		
11	érable à sucre	45 cm	bonne		
12	érable à sucre	40 cm	moyenne	dépérissement léger à moyen	
13	érable à sucre	40 cm	moyenne	dommages sévères par verglas	
14	érable à sucre	48 cm	bonne		
15	érable à sucre	45 cm	moyenne	dépérissement léger à moyen	
16	érable à sucre	45 cm	moyenne	- dépérissement léger à moyen - dommages sévères par verglas	
17	érable de Norvège	15 cm	bonne		
18	érable de Norvège	20 cm	bonne		
19	érable de Norvège	20 cm	bonne		
20	érable de Norvège	12 cm	moyenne	dommages sévères par verglas	
21	érable de Norvège	20 cm	bonne		
22	érable de Norvège	20 cm	moyenne	dommages très sévères par verglas	
23	érable de Norvège	15 cm	moyenne	dommages sévères par verglas	

* NOTE : Le diamètre du tronc a été mesuré à 1,4 m au-dessus du niveau du sol.